



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13653</b>	De <b>Mme Béatrice Bellamy</b> ( Horizons et apparentés - Vendée )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> >Accompagnement des auteurs de violences conjugales	<b>Analyse</b> > Accompagnement des auteurs de violences conjugales.
Question publiée au JO le : <b>12/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>19/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'accompagnement des associations œuvrant auprès des auteurs de violences conjugales. Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble du Gouvernement et s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse. Cette grande cause a été renouvelée par le Président de la République en 2022 et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en constitue le premier pilier. Les associations qui œuvrent en ce sens rapportent que 100 % (ou presque) des auteurs de ces violences intrafamiliales ou sexuelles, ont eux-mêmes subi des violences (de même ou d'autre nature). C'est pourquoi le soin psychiatrique paraît essentiel pour lutter contre la récurrence. Des associations locales proposent ce suivi, de nature médicale ou thérapeutique, par des professionnels formés, afin de lutter contre le déni et la banalisation des faits ; pour éveiller la conscience des auteurs. Malgré cela, elles ne trouvent pas de soutien de la part de l'État. Un soutien notamment financier permettrait de garantir une prise en charge professionnelle et efficiente, en complément des centres de prise en charge des auteurs (CPCA), en cours de développement et qui ne proposent pas le même suivi. Il faut rappeler que 40 % des auteurs de violences récidivent. Leur prise en charge est une « clé » dans la lutte efficace contre les violences faites aux femmes. Malgré cela, l'aide à l'accompagnement des auteurs reste difficile à faire entendre. Ainsi, elle lui demande s'il peut lui garantir que ces associations peuvent trouver un soutien auprès des agences régionales de santé.